

M-405 A

30 mars 2004

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de MM. Michel Ducret, David Carrillo, Christian Zaugg, M^{mes} Caroline Schum, Liliane Johner et Alexandra Rys, renvoyée en commission le 3 décembre 2003, intitulée: «Rénovation du Musée d'art et d'histoire».

Rapporteur: M. David Metzger.

La commission des arts et de la culture s'est réunie le 18 décembre 2003, les 22 janvier, 12 février et 18 mars 2004, sous la présidence de M^{me} Virginie Keller Lopez, afin d'étudier cette motion. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Laurence Schmidlin, que le rapporteur tient à remercier pour son aide précieuse.

Rappel de la motion

Considérant que malgré de légers travaux d'entretien:

- l'état du Musée d'art et d'histoire est préoccupant;
- les lambris de certains plafonds menacent de tomber sur les visiteurs;
- nombre de locaux sont laissés à l'abandon;
- les façades extérieures sont sales et non entretenues,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui proposer un crédit en vue de rénover le Musée d'art et d'histoire s'inscrivant dans une remise en état respectueuse de l'architecture et du gabarit du bâtiment;
- de lui présenter le résultat du concours d'architecture réalisé par le Conseil administratif.

Séance du 18 décembre 2003

Audition de M^{me} Alexandra Rys et de M. Christian Zaugg, motionnaires

Les motionnaires présentent la problématique liée au Musée d'art et d'histoire (ci-après MAH). Actuellement, le musée est dans une triste situation. A l'extérieur, les façades sont noirâtres, les encadrements des fenêtres sales, les

M. Ruffieux confirme que l'intention du Conseil administratif est de garder l'équipe gagnante mandatée et de travailler avec elle.

Un commissaire demande si une estimation des coûts des travaux a été faite. M. Ruffieux répond qu'il ne connaît qu'une estimation globale des travaux, soit environ 70 millions de francs pour les travaux eux-mêmes et 10 millions de francs pour les divers frais.

Un premier commissaire demande si on entrepose une partie des œuvres dans le MAH et un deuxième demande quelles sont les conditions climatiques du stockage. M. Menz répond qu'il n'y a plus de dépôt au musée, car les conditions déplorable rendaient le stockage impossible. Les MAH possèdent des dépôts en dehors du bâtiment principal, par exemple à l'école Le-Corbusier.

Un commissaire demande quel a été le cahier des charges du mandat. M. Ruffieux répond qu'il fallait notamment mettre en valeur la cour intérieure. Le projet Nouvel allait plus loin qu'une simple restauration de la cour; il en faisait une véritable extension du MAH.

Un commissaire demande s'il a été question de faire un niveau souterrain afin de résoudre le problème du manque de surfaces. M. Ruffieux rappelle les discussions houleuses survenues autour de la promenade de l'Observatoire et de l'utilisation abusive des sous-sols.

Un commissaire demande quelle était la durée des travaux prévue pour réaliser le projet Nouvel. M. Ruffieux répond que quatre ans auraient été nécessaires. Ce même commissaire demande si la fermeture du MAH était prévue afin de mener à bien les travaux. M. Menz répond que ces derniers auraient d'abord commencé par la cour intérieure, afin que le bâtiment principal reste accessible au public. Puis, lorsque ces travaux auraient été terminés, il aurait été procédé inversement.

Un commissaire demande alors quels seront les horaires du musée lors de sa rénovation, telle qu'elle est envisagée à présent. M. Ruffieux répond qu'en ce qui concerne les travaux extérieurs (enveloppe et fenêtres) ils ne supposent pas la fermeture du musée. Par contre, lorsqu'une salle sera restaurée, il est évident que celle-ci sera fermée au public. Une planification des travaux reste à faire.

Un commissaire demande si le fait d'exécuter les deux premières étapes du plan directeur permettrait, par la suite, la réalisation du projet Nouvel et si des parties déjà restaurées devraient l'être à nouveau. M. Ruffieux répond que cela aurait bien entendu une incidence. M. Borella souligne que, du point de vue technique, il n'est pas exclu que l'on fasse deux fois la même chose. M. Ruffieux ajoute que la mise en œuvre du projet Nouvel sera toujours possible. Lorsque le crédit d'étude sera voté, il sera demandé de tenir compte de ces problèmes-là.